

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 9 novembre 2021

DELIBERATION N° 2021-11-2

**Avis sur le projet de modification n°3
du PLU de Saint-Jorioz**

Le neuf novembre deux mille vingt-et-un, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le 2 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie d'Argonay, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Frédérique LARDET, et Virginie SERAIN – MM. Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL et Bruno LYONNAZ

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Nora SEGAUD-LABIDI et Ségolène GUICHARD – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Olivier WEILAND, Éric BARITHEL, Christian ANSELME, David DUPASSIEUX et Christian LEPINARD

Procurations : Éric BARITHEL donne procuration à André SAINT-MARCEL

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Thierry GUVET et Michel PONTAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jacqueline CECCON - MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX – M. François DAVIET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : M. Philippe CHAPPET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Jacques DALEX, Marc PAGET et Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Marc BRACHET et Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : M. Cédric DECHOSAL

Délégués titulaires absents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM. Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Jérémie PERUZZO, urbaniste, espaces et mutations.

Secrétaire de séance : Antoine GRANGE

➤ **Avis sur le projet de modification n°3 du PLU de Saint-Jorioz :**

M. Antoine de MENTHON, Président du SCoT du bassin annécien, rappelle que le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien est invité à se prononcer, pour avis, sur les procédures d'élaboration, de révision et de modification de documents d'urbanisme locaux et de politiques sectorielles.

M. André SAINT-MARCEL, Maire adjoint délégué à l'urbanisme, au foncier et à l'habitat de la commune de SAINT-JORIOZ, accompagné de Monsieur Jérémie PERUZZO, urbaniste en charge de la procédure de modification n°3 du PLU de la commune de SAINT-JORIOZ, présentent le projet. Il est rappelé que la procédure vise plusieurs grands objectifs. Tout d'abord, il s'agit de permettre la construction d'une résidence seniors publique, d'une maison de santé et l'aménagement d'un parc public au lieu-dit « Pécoeur », prévus depuis 2015, en reclassant en zone UE une zone actuellement classée UA et UC. Ensuite, le projet prévoit l'extension du gymnase situé route de Sales, sur un terrain déjà artificialisé et compris dans l'enveloppe urbaine de la commune. De plus, le projet prévoit la mise à jour du PLU pour prendre compte de projets déjà réalisés et pour appliquer les principales modalités du schéma directeur approuvé par le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA). Enfin, le projet vise aussi à majorer les exigences de la commune en matière de mixité sociale.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **REND** par 20 voix **POUR** (M. André SAINT-MARCEL ne prenant pas part au vote) un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune de SAINT-JORIOZ et formule les remarques et observations suivantes :

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°3 du PLU de SAINT-JORIOZ s'inscrivent en compatibilité avec le SCoT.

La majorité des dispositions du projet de modification n°3 du PLU n'appellent globalement pas d'observations.

Le reclassement en zone UE d'une zone actuellement classée UA et UC pour permettre la construction de la résidence seniors publique, de la maison de santé et l'aménagement d'un parc public, prévus depuis 2015, ne sont pas de nature à remettre en cause la compatibilité du PLU avec le SCoT du bassin annécien, ni à faire dépasser le potentiel d'extension de l'enveloppe urbaine alloué par le SCoT à la commune. De plus, ils contribueront à renforcer la centralité de SAINT-JORIOZ puisque situés tout près de l'hypercentre de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Argonay, le 9 novembre 2021.

Le Président,

Antoine de MENTHON



Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 15 novembre 2021
Pour copie conforme,
Certifié exécutoire,
A Annecy le 15 novembre 2021